

2015

# Schéma de mutualisation

**HAUT PAYS  
BIGOUDEN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# LE TERRITOIRE



## 10 Communes

Guiler sur Goyen  
Gourlizon  
Landudec  
Peumerit  
Plogastel Saint Germain  
Plonéour-Lanvern  
Plovan  
Plozével  
Pouldreuzic  
Tréogat

# PREAMBULE : présentation du contexte législatif et des coopérations territoriales

## Le contexte: un renforcement de la construction intercommunale inscrite dans un mandat local

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 dite de réforme des collectivités territoriales (RCT) a pour objectif de renforcer l'intercommunalité entre les communes et les EPCI. Pour limiter les doublons et aboutir à une gestion territoriale plus rationnelle et moins coûteuse, l'article 66-1 de la loi de RCT codifié à l'article L.5211-4-2 du CGCT a encouragé la mutualisation des services, en permettant à un EPCI et ses communes membres, y compris pour l'exercice de compétences n'ayant fait l'objet d'aucun transfert, la création de services communs.

Dans cette perspective, l'article 67 de la loi, a inséré dans le CGCT, un nouvel article L. 5211-39-1, rendant obligatoire, dans chaque EPCI et dans l'année suivant chaque renouvellement général des conseils municipaux, l'élaboration d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre ceux de l'EPCI et ceux des communes membres.

Ce rapport doit contenir un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Les communes membres sont consultées sur ce rapport et disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis. A défaut, leur avis est réputé favorable. Le projet de schéma de mutualisation est ensuite approuvé par l'organe délibérant de l'EPCI, puis le schéma adopté est transmis à chaque conseil municipal des communes membres.

La loi, s'agissant du contenu de ce rapport, apporte peu de précisions. La seule exigence législative porte sur l'impact prévisionnel de la mutualisation, sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées, et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Pour stimuler et récompenser la mutualisation des services fonctionnels, la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPTAM, a instauré en son article 55, codifié à l'article L.5211-4-1 du CGCT, un coefficient de mutualisation, qui a pour objet de mesurer la manière dont le partage des services communs et plus généralement de la mutualisation progressent, intercommunalités par intercommunalités.

# PREAMBULE : présentation du contexte législatif et des coopérations territoriales

Ce coefficient impacterait la DGF, dotations perçues de l'ETAT mais, **il reste à attendre la parution des décrets d'application pour que ce dispositif puisse s'appliquer.**

Nous avons engagé la réflexion sur le schéma de mutualisation dès juin 2014, mais en attente du vote de la loi NOTRe, et particulièrement du maintien ou pas du seuil des 20 000 habitants, il ne nous a pas été possible de préciser les mutualisations à privilégier dans ce contexte d'incertitudes quant au périmètre. Effectivement; **le schéma de mutualisation repose sur un projet politique, et découle d'une stratégie de territoire.**

Le vote de la loi NOTRe a aussi précisé le calendrier et avancé les délais: le projet de schéma doit être adressé aux communes, pour avis, au 1er octobre 2015 et à défaut de délibération dans un délai de 3 mois, l'avis est réputé favorable;

Le schéma devra être adopté par l'assemblée délibérante de l'EPCI au 31 décembre 2015, et adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Chaque année, lors du débat d'orientations budgétaires, ou à défaut lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président à l'organe délibérant.

# Sommaire

**Le cadre juridique de la mutualisation**

**La méthodologie d'élaboration**

**Le diagnostic territorial**

**Les objectifs et perspectives de mutualisation de services sur la période 2015-2020**

**Le pilotage et le suivi des mutualisations**

**Annexes**

# LE CADRE JURIDIQUE DE LA MUTUALISATION

Les outils de mutualisation sont actuellement définis par plusieurs articles du Code Général des Collectivités et on distingue plusieurs degrés d'intégration, et principalement:

Art.8 – Code  
des marchés

## Le groupement de commande

Il est possible de constituer un groupement de commandes, pour centraliser et sécuriser la procédure de passation des marchés, en réalisant des économies sur le fonctionnement (gain de temps) et sur les prix. Le préalable consiste à s'assurer que les besoins des membres sont bien les mêmes au même moment.

Art.L5211-4-3 et  
L1311-15 CGCT

## Le partage des biens ou mise en commun de moyens

En dehors des compétences transférées, une communauté peut se doter de biens qu'elle partage avec ses communes membres.  
L'utilisation est définie dans un règlement de mise à disposition établi par la communauté et ses communes.

Art.L.5214-16-1,  
L5215-27 et L.5216-7-1

## La création ou gestion d'équipements ou de services

Un partenaire confie à un autre la création ou la gestion d'équipement ou de services.

Art. L5111-1

## Les prestations de service

Une convention précise l'objet des prestations à réaliser entre collectivité.

# LE CADRE JURIDIQUE DE LA MUTUALISATION

Art. 61 à 63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

## La mise à disposition individuelle

Il s'agit de la mise à disposition d'un agent d'une collectivité au profit d'une autre.

## Le partage conventionnel des services intercommunaux/mise à disposition de services

Le transfert des compétences entraîne celui des services chargés de leur mise en œuvre. Si le transfert est partiel, deux possibilités se présentent :

- en cas de mutualisation descendante, l'EPCI peut mettre à disposition ses services à la disposition des communes.
- en cas de mutualisation ascendante, une commune conserve ses services du fait d'un transfert partiel de ses compétences, mais il lui revient de les mettre à disposition de l'EPCI

Art.L5211-4-1 CGCT

## Les services communs

L'article stipule qu'il est possible d'instaurer un service commun entre une communauté et une ou plusieurs de ses communes membres, " en dehors des compétences transférées", ou entre une communauté et un CIAS afin d'assurer des missions fonctionnelles (services administratifs ou techniques concourant à l'exercice des compétences des collectivités intéressées sans être directement rattachés à ces compétences)

Les services communs relèvent d'un employeur, l'EPCI.

Les prestations sont payées à l'acte, ou au forfait via l'attribution de compensation.

La plus aboutie est la **délégation de compétence**, par laquelle une entité délègue à une autre des compétences qui sont exercées par cette dernière au nom et pour le compte de l'entité délégante.

Art. L5211-4-2 CGCT

# LA METHODOLOGIE D'ELABORATION

## La réflexion est partagée autour de 3 instances:

- un comité de pilotage: le bureau communautaire et la DGS
- un comité technique: les DGS des communes, les directeurs de services de la communauté, la responsable ressources humaines et la DGS de la communauté.
- une instance de pré-validation/suivi: la commission finances

Un point sur les réflexions engagées est fait périodiquement en comité technique/CT, instance représentant le personnel.

## Un travail en interne a été privilégié, plutôt que le recours à un cabinet externe

Ce choix repose sur la volonté :

- d'associer de la manière la plus large possible, les élus et les services des communes, de créer des outils ou des temps propices aux échanges pour croiser les regards sur l'existant ou les évolutions, s'accorder sur les objectifs.
- de s'appuyer sur les DGS des communes et les directions des services communautaires pour animer la réflexion dans leurs services, pour que les " fonctions ressources humaines " soient mobilisées et que les encadrants soient force de proposition et acteurs des nouvelles organisations.
- d'être au plus près des besoins du terrain pour adapter au mieux le schéma aux attentes et contraintes

## Les principales étapes

### **Juin 2014: lancement de la démarche/méthodologie/gouvernance**

5 juin 2014: bureau communautaire

5 juin 2014: comité technique

### **Août 2014 à juin 2015: diagnostic (sur l'existant et les thématiques/mutualisations envisagées)**

août 2014: diffusion de questionnaires à l'attention des élus et services des communes via les DGS, des directeurs de services de la communauté

4 septembre 2014: bureau communautaire

25 septembre 2014: comité technique

1er octobre 2014: bureau communautaire

6 novembre 2014: bureau communautaire

8 janvier 2015: bureau communautaire

18 février 2015: commission finances

15 juin 2015: commission finances

# LA METHODOLOGIE D'ELABORATION

## **Mais réflexion spécifique sur cette période pour la création du service commun ADS**

25 juin 2014 : délibération de principe sur la création d'un service commun  
5 février 2015: bureau communautaire  
COFIL ADS: 1er décembre 2014; 6 janvier 2015; 20 janvier 2015; 2 février 2015;  
4 juin 2015 (COFIL élargi à tous les secrétaires de mairie)  
CHSCT: 23 mars 2015 et CT du 5 juin 2015  
8 juin 2015: conseil communautaire

## **Et aussi de mai à juillet 2015: réflexion sur le périmètre de nos coopérations**

avril 2015: séminaire avec les communautés de l'Ouest Cornouaille sur le PETR  
7 mai 2015: bureau communautaire/PETR et coopérations Ouest Cornouaille  
4 juin 2015: bureau communautaire/PETR et coopérations Ouest Cornouaille  
2 juillet 2015: bureau communautaire/PETR et coopérations Ouest Cornouaille

## **Septembre 2015: présentation du projet de rapport**

3 septembre: bureau communautaire  
septembre: diffusion CODIR (directions CCHPB et responsable ressources humaines) et DGS des mairies  
24 septembre : commission finances  
à fixer:CT/CHSCT

**Octobre, novembre et décembre 2015:** avis formel des communes

**21 décembre 2015:** adoption par le conseil communautaire

*A ce stade, nous sommes en mesure de présenter l'état des lieux de l'existant et les objectifs et perspectives de mutualisation de services sur la période 2015-2020, mais sans toutefois avoir pu mesurer la faisabilité et les impacts de ces mutualisations, préciser leur mise en œuvre ou encore leur évaluation en terme de suivi.*

*Nous appréhendons ce rapport comme la première étape d'une démarche en cours de construction, qu'il va falloir constamment animer pour l'adapter au projet de territoire, qui reste à écrire.*

# LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## A- ETAT DES LIEUX : LES MUTUALISATION EXISTANTES

### 1) Communauté de Communes et CIAS

- **Services communs**

Depuis la création du CIAS en 2010 nous avons formalisé et renforcé la mutualisation de services administratifs entre le CIAS et la communauté de communes, mutualisation amorcée depuis 2004: une seule direction générale, une direction des finances et de la commande publique incluant l'informatique, service paie et ressources humaines et bâtiment.

Les prestations effectuées par la communauté de communes donnent lieu à une facturation forfaitaire – sous-estimée – auprès de chaque établissement du CIAS: Résidence Parc An Id, Foyer logement et EHPAD La Trinité, SSIAD de PLOZEVET et de PLONEOUR LANVERN.

- **Comité technique et Comité Hygiène et Sécurité commun**

Dans cette logique de mutualisation, nous avons depuis la création d'un comité technique (CTP) en 2008, fait le choix d'instances communes de représentation du personnel.

- **En matière de marchés publics**

Un groupement de commandes a été mis en place pour le renouvellement des marchés d'assurances (Dommages aux biens, flotte automobile, protection juridique, responsabilité civile)

- **Partage de biens**

Les véhicules (VL et utilitaires) sont mis à disposition du CIAS, ainsi que les salles de réunion. Pour ce qui concerne l'informatique, les achats sont réalisés par la Direction des Fiances et de la Commande Publique de la communauté de communes. Les interventions techniques de premières nécessité, sont également assurées par la Direction des Finances et de la Commandes Publique. Un contrat de maintenance existant avec la société TIBCO , permet de bénéficier d'intervention à distance pour résoudre la majorité des incidents. Pour ce qui est de la structuration du réseau informatique, la Résidence Parc An Id est gérée par la communauté de communes depuis 2007 et la Résidence La Trinité bénéficie également depuis 2 ans du contrat signé avec TIBCO.

Tout ce qui concerne l'évolution des systèmes d'information et de communication est gérée p en commun. Le développement des nouvelles technologies, les besoins en matériels, en archivage, en logiciels, nécessite d'avoir une réflexion commune prospective. Nous sommes aidés en cela pat la société TIBCO avec laquelle nous allons finaliser un plan de développement et de structuration de notre réseau. Des investissements relativement conséquents sont à prévoir.

# LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- **Formations**

Les formations relatives au management comme l'évaluation du personnel, ou encore à la sécurité comme les formations "premiers secours" dispensées par un agent de la communauté de communes et un agent du CIAS, sont partagées.

La fourniture des repas lors des formations est assurée par la Résidence Parc An Id et refacturée aux services.

## 2) Entre services du CIAS

- **En matière de commande publique**

Un groupement de commandes a été réalisé entre les 2 établissements d'accueil pour personnes âgées, afin de répondre aux exigences réglementaires pour l'établissement d'une évaluation externes du fonctionnement des Résidences.... D'autre part, les 2 établissements adhèrent à une centrale de référencement. Cette société référence plusieurs fournisseurs pour différents produits (alimentaire, d'hygiène, fournitures de bureau par exemple). Cependant, il y a lieu, pour ce cas précis d'organiser une procédure de consultation en interne, le référencement n'étant pas suffisant pour répondre à la réglementation du code des marchés publics. En outre, cette société de référencement permet d'avoir à portée de main un fichier de fournisseurs connus et reconnus (un tri ayant été fait par la centrale de référencement) qu'il suffit de consulter par simple lettre.

- **Mise à disposition individuelle entre service du CIAS ou emplois partagés**

Les deux établissements d'accueil pour personnes âgées ont le même médecin coordonateur, la même psychologue.

L'ergothérapeute de Parc An Id intervient occasionnellement à la Trinité, les agents techniques chargés de l'entretien des bâtiments, coordonnent leurs congés et assurent les interventions d'urgence en l'absence de l'agent référent.

Les animateurs des résidences partagent des projets communs.

- **Partage de biens ?**

Du travail en commun des animateurs, en découlent la mutualisation des mini bus.

- **Instances partagées**

Au delà des instances institutionnelles (Conseil d'administration du CIAS, CT et CHSCT), la commission médicale pour l'admission des résidents, est commune aux deux établissements.

- **Appel à projets : réponses en commun**

Les financeurs, comme l'ARS (Agence Régionale de la Santé) donnent priorité aux projets de territoire, portés par plusieurs acteurs.

Exemples : prévention des chutes, infirmière hygiéniste, ...

# LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## 3) Communauté de Communes et Communes

- **FOCUS sur la VOIRIE: premier exercice de la mutualisation entre communes et communauté**

Cette compétence est partagée entre les communes (voies communales) et la communauté de communes (RIC) depuis 1994. Son exercice a amené à des formes de mutualisation de fait, pas toujours formalisées :

### Organisation du service

- Le programme de travaux RIC est défini chaque année par une commission regroupant les services communautaires et les 10 communes. Depuis 2012, l'enveloppe de travaux RIC est globale, ce qui a permis de mettre à niveau les routes les plus endommagées, et de répartir les travaux sur le territoire en fonction des besoins, plutôt qu'en fonction d'une dotation par commune.
- Des marchés passés par la communauté concernent les RIC **et les voies communales** : élagage / débroussaillage, acquisition de panneaux de signalisation.
- L'Aide Technique aux communes : 9 communes ont souscrit à cette mission d'assistance, mise en place en 2011 suite à la disparition de l'ATESAT. Un technicien assiste les communes dans la définition de leur programme de travaux sur la voirie communale, et pour la préparation et le suivi technique des marchés et chantiers.
- Plusieurs communes utilisent des outils informatiques proposés par le service voirie, facilitant le recensement des défauts à traiter sur les routes

### Organisation des interventions

- L'équipe voirie communautaire intervient dans les communes, sur les voies communales ou pour d'autres chantiers. Ces interventions sont financées soit via l'enveloppe mise à disposition de chaque commune par la communauté, soit par le budget communal
- En cas de besoin ou de dépannage, les communes et la communauté sont amenées à se prêter du matériel, mettre à disposition du personnel, des panneaux de signalisation temporaires, de l'enrobé à froid, ...
- Des interventions urgentes sur voirie communautaire peuvent être opérées par des agents des communes (signalisation, débroussaillage, ...). Il en est de même pour l'entretien des sentiers de randonnée.
- Les communes et la communauté se concertent régulièrement pour la réalisation de tous types de projets, notamment d'aménagement.

# LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- **En matière de marchés publics**

Deux projets récents ont fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage par Pouldreuzic à la communauté, pour faciliter la réalisation de travaux d'aménagement. Les conventions couvrent les aspects administratifs, financiers, techniques. Dans ce cas, c'est la communauté de communes qui prendra en charge la mise en place et le suivi de la procédure de commande publique pour les 2 collectivités, avec une refacturation à la commune des travaux qui lui incombent.

- Etablissement de cahiers des charges complets (administratif et technique) pour les communes pour la passation des marchés d'entretien de la voirie communale.
- Conseils et échanges avec certaines communes dans le suivi des procédures de commande public : aspect juridique, prévention et contentieux

- **Partage de biens**

Les équipements communautaires ?

Du matériel a été acquis par la communauté de communes, pour être utilisé par les communes ou les associations intervenant sur le territoire : rouleau décompacteur, podium roulant, broyeur à végétaux, gobelets réutilisables.

Logiciels communs: SIG, ADS, VOIRIE, financés par la communauté de communes

- **Mise à disposition individuelle**

Un agent de la Commune de Plozévet suit également l'entretien du parc de véhicules et engins de la Commune de Plonéour-Lanvern et de la communauté de communes.

L'entretien des abords du giratoire de Pencleuziou, situé sur Plovan, est assuré par la Commune de Pouldreuzic pour le compte de la communauté de communes.

La mise en place du Système d'Information Géographique (SIG), la gestion et la mise à jour des données, sont assurés depuis 2005 par la communauté, pour ses besoins propres et ceux des communes. Un technicien a été embauché fin 2014 pour permettre son développement.

Pour le fonctionnement des équipements communautaires d'Aval Dro, du pôle nautique de Penhors et de l'Espace Raphalen, les communes mettent à disposition du personnel technique pour assurer la gestion, l'entretien et la maintenance des locaux.

La mise à jour des fichiers de la redevance OM est effectuée par les services des communes.

Ils sont également sollicités pour le fichier de la taxe de séjour.

# LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- **Formations**

Les formations relatives au management comme l'évaluation du personnel, ou encore à la sécurité comme les formations "premiers secours" dispensées par un agent de la communauté de communes et un agent du CIAS, associent le personnel des communes (dans la limite des places disponibles)

Le nouveau CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) prévoit une dotation à répartir à l'échelle intercommunale pour le financement des formations BAFA/BAFD.

Une formation sur la nouvelle réglementation DT/DICT a été organisée fin 2013 par la communauté de communes, en lien avec le CNFPT. Elle a regroupé des agents de l'ensemble des communes et de la communauté. Il en est de même pour les logiciels SIG, ADS ou voirie.

#### 4) Communauté de Communes, autres Communautés, entre Communautés

- **Mise à disposition individuelle**

Un agent recruté par Douarnenez Communauté a été mis à disposition de notre communauté de communes de 2012 jusqu'à la fin 2015, à temps partiel, pour travailler sur le dossier de la randonnée (conventions, inscription des circuits, valorisation de la randonnée...)

Un agent recruté par Douarnenez Communauté est mis à disposition de notre communauté, à temps partiel, pour travailler sur les dossiers relatifs au logement dans le cadre de l'animation du PLH.

Un agent recruté par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour le SIG doit être mis à disposition, de Douarnenez Communauté, pour une mission ponctuelle, de cartographie des sentiers de randonnée.

- **En matière de marchés publics**

- Groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud pour une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Procédure organisée par le Pays Bigouden Sud.

- Groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Cap Sizun – Pointe du Raz et la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, pour la mise en place d'une nouvelle signalétique sur l'itinéraire de la route du vent solaire. Procédure organisée par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

# LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- **Partage de biens**

Les véhicules de collecte des déchets sont occasionnellement prêtés en cas de panne, principalement de la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz au Haut Pays Bigouden.

- **Partage d'équipements**

Les salles de réunion du Haut Pays Bigouden (siège administratif et Avel Dro notamment) sont régulièrement mises à disposition des collectivités qui regroupent les communautés de l'Ouest Cornouaille comme l'A OCD ou encore le SIOCA, à titre gratuit.

- **Formations**

Le CNFPT organise des formations à l'échelle du Pays Bigouden (plan de formation pays bigouden et plan de formation intercommunal)  
Les formations premiers secours sont dispensées, en interne, aux agents de la communauté et du CIAS par deux agents dûment formés

- **En matière de services:**

Le CLIC du Pays Bigouden: Centre Local d'information et de coordination, pour les personnes de plus de 60 ans, financé par les deux communautés du Pays Bigouden et porté par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

## 6) Entre Communes

A développer par les communes

# LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## B- EMPLOIS ET COMPETENCES DU TERRITOIRE (COMMUNAUTE ET COMMUNES)

VOIR ETE DES LIEUX EN ANNEXE : référence dernier bilan social des collectivités ( 2013)

# LES OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DE MUTUALISATION DE SERVICES SUR LA PERIODE 2015-2020

## A- LES MUTUALISATIONS MISES EN PLACE COURANT 2015

- **Service ADS**

- **SIG: sigiste + logiciels**

Depuis novembre 2014, la Communauté de Communes a recruté un SIGISTE, via le service de mission temporaire du CDG, pour une période de 2 ans.

Sa première mission a été le choix d'un nouveau logiciel, puis l'accompagnement des utilisateurs tant des communes que de la Communauté, et aujourd'hui, il intervient dans le développement des outils périphériques, pour répondre aux besoins de ces services.

Le besoin de ce poste est pérenne mais la question de son financement doit être posée: communes, communautés, SIOCA ?

Ce poste partagé génère une économie d'environ 200 €/an à chaque commune (maintenance).

- **Commande publique**

- Groupement de commandes : étude pré-opérationnelle OPAH, ...

- Conseils et assistance aux communes pour la passation et le suivi des marchés publics : établissements de cahiers des charges pour l'entretien de la voirie communale, conseils juridiques et prévention du contentieux, ...

- **Coordonnateur enfance jeunesse**

Le recrutement d'un coordonnateur enfance-jeunesse est en cours: sa mission est de renforcer la cohérence des politiques jeunesse, de compétence communautaire, et des politiques enfance-petite enfance de compétence communale, d'impulser le développement du partenariat des acteurs du territoire.

Concrètement: à court terme des formations communes, une communication structurée de l'offre aux familles et aux jeunes, du prêt de matériel ...à plus long terme: des passerelles pour les agents, des projets d'animation partagés.

# LES OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DE MUTUALISATION DE SERVICES SUR LA PERIODE 2015-2020

## B- LES OBJECTIFS DE LA MUTUALISATION

- Partage des compétences/ressources humaines: sécurisation juridique, maîtrise des effectifs, continuité et qualité du service
- Développement d'outils communs: cohérence et harmonisation des pratiques, économies d'échelles
- Groupement de commande: harmonisation des pratiques et à long terme économies d'échelles (gain de temps, prix plus attractifs)?
- Mise en réseau des équipements ou acteurs: cohérence, complémentarité, amélioration du service
- Partage de matériel: optimisation du matériel et des espaces de locaux techniques

## C- LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION SUR LA PERIODE 2015-2020

- **Un développement des pratiques de mutualisation entre communes et communauté**

- **Outils communs: logiciels, procédures, règlements, documentation**

*Règlements:* le préalable au développement des mutualisations est le partage de règles communes: le cadre doit être posé et accepté par tous.

Un règlement voirie est ainsi en cours de rédaction.

Il est souhaitable qu'un règlement concernant la commande publique soit élaboré et adopté par la communauté et les communes, pour une base commune, à minima.

*Logiciels:* L'utilisation de logiciels communs à tous est facilitateur: elle favorise le travail en réseau, l'harmonisation des pratiques et implicitement des possibilités de soutiens d'une collectivité à l'autre.

La Communauté est engagée dès 2015 dans un groupe de travail piloté par le CDG pour le développement d'un logiciel PAIE/RESSOURCES HUMAINES. Il doit dès 2016 optimiser la gestion des services mutualisés CCHPB/CIAS (moyenne de 140 paies par mois/210 en saison estivale). Ce logiciel – accessible par le WEB - pourra être retenu également par les Communes.

# LES OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DE MUTUALISATION DE SERVICES SUR LA PERIODE 2015-2020

## - **Commande Publique:**

Groupements de commandes (marchés de fournitures ou de travaux, contrats de maintenance ou de prestations, études) accompagnement des procédures par la communauté ou assurées par la communauté ... Dans ce domaine, il faut aussi encourager la constitution de groupements de commande entre les communes elles-mêmes pour ce qui concerne notamment des services, des prestations ou fournitures dont elles ont besoins, et qui ne concerne pas forcément la communauté de communes (ex : fournitures scolaires).

Harmonisation des procédures : chaque collectivité étant maître de son organisation, il apparaît difficile d'harmoniser complètement nos manières de faire dans ce domaine. Mais il serait bon d'échanger entre nous afin de connaître les pratiques de chacune et s'en inspirer afin de répondre au mieux aux exigences réglementaires et simplifier les méthodes de consultation.

La communauté de communes participe à un groupe de travail créé par les communautés de communes du nord du département et qui consiste à modéliser les documents de la commande publique afin d'en faciliter l'utilisation et de disposer de tout type de documents (lettre de commande, lettre de consultation, cahiers des charges de fournitures, de travaux, ...). La réflexion en est à ses débuts pour ce qui nous concerne, mais nous pourrions diffuser auprès des communes du territoire après avoir donné un minimum d'explications. Cela nécessitera donc de se rencontrer.

Avoir recours à une société de référencement : Très utile pour les marchés dont le montant est inférieur à **15 000 € HT**. Une simple consultation par lettre auprès de 2 ou 3 fournisseurs référencés (ou non) suffit à remplir les conditions de mise en concurrence. Pour obtenir le catalogue des fournisseurs et des produits, une adhésion à la centrale de référencement est nécessaire (l'adhésion pourrait être mutualisée également). Un modèle de lettre de commande ou de consultation pourrait être établi pour l'ensemble des collectivités du territoire.

## - **Compétences:**

*Expertise des services communautaires* : notamment, dans le domaine de la commande publique et des ressources humaines, et à la demande des communes, des informations ou conseils sont donnés par les agents de la communauté de communes, mais sans aucune formalisation. Des échanges similaires existent entre les services des communes et gagneraient à être développés.

*Service de remplacement sur des compétences particulières*: si le CDG 29 dispose d'un service de remplacement (missions temporaires), on peut imaginer des complémentarités entre communes sur des périodes de congés (personnel administratif par exemple)

*Prestations de services entre collectivités* : sur la base d'un référentiel métier, des prestations de services peuvent être réalisées par un agent d'une collectivité pour une autre collectivité.

# LES OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DE MUTUALISATION DE SERVICES SUR LA PERIODE 2015-2020

*Développement des formations en commun* : les formations sur site présentent le double intérêt d'un moindre coût et d'inciter des agents dont la mobilité est un frein, à suivre des formations. Elles contribuent à une meilleure connaissance des agents entre eux, favorisent le travail en réseau et créent une synergie.

## - Matériel :

Dans un premier temps, il est nécessaire de recenser les matériels dans les services communautaires et dans les communes, d'identifier le matériel pouvant être mis en « CUMA » et de définir les conditions de la mise à disposition.

Il sera aussi intéressant de lister les investissements à venir pouvant être partagés

## - Voirie

Si certains souhaitent une voirie à 100% communautaire, le préalable semble être l'identification des voiries, et notamment voirie communale et chemins ruraux, domaine public et domaine privé. La commission voirie a abordé cette question : des communes sont volontaires pour l'expérimentation mais la démarche doit être validée pour être menée sur l'ensemble du territoire.

## • Un développement des mutualisations entre communautés de l'Ouest Cornouaille

### - Tourisme:

La loi NOTRe relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015 renforce le rôle de l'intercommunalité et prévoit un transfert de plein droit des communes vers l'intercommunalité concernant la promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme. Si nous disposons d'un office de tourisme communautaire depuis 2011, on peut s'interroger sur une réflexion commune avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud pour la promotion de notre territoire et l'organisation de nos offices tout en poursuivant nos collaborations avec celles du Pays de DOUARNENEZ et Cap Sizun la Pointe du Raz au sein de l'A OCD.

En terme d'ingénierie touristique, l'A OCD travaille à l'échelle de la Cornouaille sur la destination touristique.

### - Droit du Sol : à quelle échelle ?

Si en 2014, nous avons souhaité mettre en place le service ADS à l'échelle de la Communauté de communes, pour faire face dans les délais au désengagement de l'Etat, on peut se poser la question à plus long terme, de l'échelle pertinente : celle du SIOCA ?

### - Alimentation et sécurisation de la ressource en eau: à quelle échelle ?

La loi NOTRe rend aussi obligatoire pour les communautés de communes les compétences EAU et ASSAINISSEMENT. Ce transfert de compétences, des communes ou syndicats, a été opéré dès 2002 pour l'assainissement non collectif, 2004 pour l'assainissement collectif et 2014 pour la compétence Eau.

Une étude « schéma directeur EAU » est en cours pour définir les travaux à réaliser pour sécuriser l'alimentation de la ressource en eau et expertiser les connections avec les autres communautés (existantes ou à créer).

# LES OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DE MUTUALISATION DE SERVICES SUR LA PERIODE 2015-2020

## - Environnement : des coopérations à renforcer

Tant dans le domaine des déchets que dans celui de l'environnement, les coopérations sont à privilégier : traitement des déchets verts, gestion des terrains du Conservatoire, valorisation des circuits de randonnée (signalétique cohérente), ...

## - Culture : des associations intercommunales à soutenir, mais ...

Concernant la culture, deux réflexions méritent d'être menées :

- *un rapprochement de nos associations culturelles intercommunales ( Dihun, Tamm Kreiz par exemple ?) : une direction commune, un pôle administratif mutualisé et des pôles culturels distincts ....pour une organisation « plus économe » et qui conforte le rôle des bénévoles.*
- *ces associations interviennent à une échelle plus large que celle de notre territoire : comme pour le tourisme, il faut peut être réfléchir à un partenariat avec d'autres communautés ...renforcer la démarche initiée par la FADOC dans le domaine de la programmation des salles de spectacle.*

## - Services à la population : les permanences

Le siège administratif de notre communauté de communes, situé au centre de l'Ouest Cornouaille, développe les permanences d'accueil de la population dans le domaine du logement, social ou économique. La population concernée n'est pas exclusivement du HAUT PAYS BIGOUDEN.

Ces services pourront encore être renforcés dès lors que l'extension de nos locaux sera réalisée (courant 2017).

## - La question de la présence médicale et de la coordination des soins:

Le départ en retraite de plusieurs médecins à court terme sur notre territoire nous oblige à réfléchir à une échelle qui dépasse certainement la commune, voire la communauté pour garantir une continuité de soins. Le médecin est un des acteurs de la santé et l'ARS impose aujourd'hui des projets de territoire, un renforcement des complémentarités entre les différents intervenants : médecin , pharmacien, kiné et infirmiers, mais aussi centre de secours ( SDIS) ou ambulanciers, services d'urgences, hopitaux, ....

## D- LES AUTRES CHAMPS DE MUTUALISATION A ETUDIER

### - Une priorité : le GPEC (Gestion Prévisionnelle des effectifs et des compétences) à l'échelle communautaire

Si les bilans sociaux donnent des renseignements quantitatifs sur les effectifs, il nous manque :

- La connaissance des compétences des agents du territoire (métier)
- Une analyse plus fine des départs en retraite et des opportunités de bouger les organisations, de maîtriser la masse salariale
- Une politique incitant à la mobilité, notamment dans des perspectives d'évolution de carrière

# LES OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DE MUTUALISATION DE SERVICES SUR LA PERIODE 2015-2020

## - Coordination travaux

Le développement des compétences techniques de la communauté de communes (voirie, eau, assainissement, très haut débit, aménagement de zones économiques ) implique de plus en plus la communauté dans des opérations d'aménagement portées par les communes.

Une méthode de gestion de projet doit être construite pour mieux anticiper et coordonner les travaux, les procédures de commande publique, définir le pilote du projet.

## - Lecture publique

Des coopérations peuvent être créées dans ce domaine :

- partage de moyens (véhicule par exemple pour récupérer les livres à la bibliothèque centrale)
- moyens humains mutualisés
- à plus long terme : mise en réseau des bibliothèques, médiathèques, ... ?

## - Regroupement de services techniques en pôles harmonieusement répartis sur le territoire ?

A plus long terme, du fait du développement des mutualisations de moyens, on pourrait avoir un schéma de pôles techniques harmonieusement répartis sur le territoire, en s'appuyant sur les compétences et locaux des communes

## - Nouvelle compétences du fait de la loi NOTRe

Nous allons devoir réfléchir aux compétences qui nous sont imposées par la loi NOTRe :

- accueil des gens du voyage : mais à quelle échelle, avec une autre communauté ?
- GEMAPI

## - Dans le domaine social

La réforme tarifaire des Etablissements Sociaux et Médico Sociaux (EHPAD, Foyer Logement et SSIAD) prévoit à l'horizon 2017 des CPOM ( Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) dans un objectif de simplification/réduction des interlocuteurs, de plus d'autonomie de gestion, de cohérence des dispositifs à l'échelle du territoire . Dans le même esprit, *un* projet de loi en cours prévoit la création de Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) qui devra associer et coordonner les Services d'Aides à Domicile et les Services de Soins Infirmiers A Domicile ( SSIAD)

Une réflexion mériterait d'être menée sur une nouvelle organisation par pôles : EHPAD et Domicile ?

# LES OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DE MUTUALISATION DE SERVICES SUR LA PERIODE 2015-2020

## - Soutien à la vie locale

Perspectives d'acquisition et de mise en commun de matériels pour l'organisation de fêtes et animations locales (tables, bancs, chaises, podium, Eko Pack,...)

## F- L'IMPACT PREVISIONNEL SUR LES EFFECTIFS ET LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il ne faut pas associer systématiquement les notions de « mutualisation » et de « gain financier ». Le gain financier n'est souvent apparent que dans le long terme. C'est en priorité la notion d'efficacité et d'efficience qu'il convient de mettre en avant.

### - Augmentation des effectifs de la communauté (SIG, ADS, ATESAT, ...) : identification des coûts

SIG : Un poste de géomaticien a été créé à la communauté de communes.

Coût annuel du poste : ?????

Dépenses induites : achats de matériels informatiques (2000 € HT), fournitures de bureau, frais de déplacements, ...

ADS : Deux postes ont été créés à la communauté de communes

Coût annuel du poste :

Dépenses induites : achats de matériels informatiques et de matériels de bureau (pour 3 postes) ; location d'un copieur numérique mutualisé avec le local des permanences, fournitures de bureau, frais de déplacements, loyer, temps secrétariat,...

Ce service a été créé sous la forme d'un service commun dont le coût de mise en place sera calculé après 6 mois de fonctionnement (janvier 2016) afin de proposer, comme prévu, une méthode de refacturation aux communes. Ce service représente un coût supplémentaire pour les communes et pour la communauté de communes.

L'aide technique aux communes (anciennement ATESAT) : Ce service existe à la communauté depuis 2011. 9 communes y ont souscrit, mais aujourd'hui il conviendrait de finaliser cette adhésion par la signature d'une convention mentionnant les missions que les services de la communauté doivent remplir. En effet, l'ATESAT couvrait le suivi technique des chantiers, mais également le suivi administratif des dossiers (préparation des documents de consultation des entreprises, établissement des états d'acompte pour le paiement des entreprises, émission des ordres de services, ...). Aujourd'hui, on ne parle que de suivi technique. Il convient également de se poser la question du financement de ce service : faut-il refacturer le service aux communes ? Et à quel coût ? Cette prestation est une dépense nouvelle pour la communauté qui prend le relais des services de l'Etat.

# LES OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DE MUTUALISATION DE SERVICES SUR LA PERIODE 2015-2020

## **- Commande publique, ressources humaines**

Si les missions d'expertise se développent dans ces domaines à la demande des communes, si les propositions de mutualisation se concrétisent, il faudra se poser la question des moyens dont devront disposer les services de la communauté pour pouvoir assumer ces nouvelles missions.

## **- Maîtrise ou limitation des dépenses de fonctionnement sur du long terme: mutualisation des matériels, des équipements**

En terme de fonctionnement, la mutualisation amènera très clairement à une augmentation des dépenses du fait de la création de nouveaux services. Il est aujourd'hui difficile d'en prévoir l'impact financier tant notre schéma de mutualisation n'est pas concrétisé. Il faut également penser à finaliser les mutualisations déjà existantes par l'établissement de conventions, ce qui permettra également de mentionner les aspects financiers : l'enveloppe « mise à disposition de personnel » fixée dans le cadre de la mise en place de la TPU et des transferts de charge, doit faire l'objet d'une convention avec chacune des communes. En contrepartie de la somme versée chaque année aux communes, il conviendrait d'y inscrire les prestations faites en retour par les communes. De ce fait, les nouvelles prestations qui seront faites par les communes pour la communauté pourraient-elles rentrer dans ce cadre et ne pas donner lieu à facturation supplémentaires par les communes ?

Le développement de la mutualisation aura également pour conséquence le développement des liaisons informatiques entre les collectivités et les services. Auparavant, la communauté de communes devra investir elle-même pour l'évolution de la structure de son réseau (liaisons avec la Résidence La Trinité et le SSIAD de Plonéour-Lanvern a été établie), et dans l'acquisition d'outils ou de solutions de numérisation et d'archivage (pour faire face à la mise en place de la dématérialisation et aux besoins d'archivage créés par la mise en place de nouveaux services communes). Des moyens financiers relativement importants sont à prévoir (un minimum de 80 000 €)

# LE PILOTAGE ET LE SUIVI DES MUTUALISATIONS

*Texte*

- **Le calendrier et l'actualisation du schéma**

- **Le pilotage**

Le projet politique à l'échelle du mandat/nécessité d'une stratégie à l'échelle du territoire communautaire mais également du pays

- **Actualisation**

Doit s'adapter aux besoins du territoire, aux contraintes budgétaires, aux évolutions législatives (répartition des compétences par exemple). Les textes imposent une présentation et discussion tous les ans, lors du DOB.

- **Un point de vigilance**

Associer les services et les instances de dialogue social, et de manière continue (projet à animer)

- **Une remarque**

Nécessité de caler et préparer nos organisations de services au développement des mutualisations, formaliser les outils de management (importance de l'audit et des fiches de postes)

- **En conclusion**

Ces réflexions ou chantiers devront être accompagnés d'une étude sur les ressources financières consolidées à l'échelle du territoire, sur une co- construction d'une stratégie financière.

# ANNEXE 1 – ETAT DES LIEUX DES MUTUALISATIONS EXISTANTES AVEC LA COMMUNAUTE

	Groupement de Commande	Le partage des biens	Le partage conventionnel des services intercommunaux / mise à disposition de services	Les services communs
Guiler sur Goyen		Logiciels SIG, VOIRIE, ADS Podium roulant Broyeur à végétaux Gobelets réutilisables	Sigiste : rémunéré par la Cté pour le compte de la cté et des communes  Fichier redevance OM : mise à jour par les Communes pour le compte de la cté	ADS
Gourlizon	Site internet (même prestataire)	IDEM	Idem	ADS
Landudec	Site internet ( même prestataire) Cahier des charges (administratif et technique ) préparé par la CC pour un appel d'offres voirie	IDEM	Idem	ADS
Peumerit		IDEM	Idem	ADS
Plogastel Saint Germain		IDEM	Idem	ADS
Plonéour-Lanvern		IDEM	Idem + Mise à disposition de personnel communal à la HALLE RAPHALEN	ADS

			En cours : convention pour l'entretien de la zone de Kerlavar	
Plovan		IDEM	Idem	ADS
Pouldreuzic	Délégation de maîtrise d'ouvrage de POULDREUZIC à la Cté pour deux opérations d'aménagement	IDEM	Idem + Mise à disposition de personnel communal au pôle nautique de PENHORS Entretien du giratoire de Pencleuziou par la Commune de POULDREUZIC	ADS
Plozévet		IDEM	Idem + Mécanicien mis à disposition de la Cté et de PLONEOUR LANVERN Mise à disposition de personnel communal pour la salle AVEL DRO	Recours au service commun ADS ( en appui du service communal)
Tréogat	Site internet	IDEM	Idem	ADS
CIAS	Assurances Evaluations externes communes aux 2 Résidences	Véhicules/salles de réunion/	Médecin coordonnateur et psychologue communs aux 2 Résidences Ergothérapeute et agents techniques interviennent sur les 2 établissements en tant que de besoin	Cpta/Finances/RH/Commande Publique/bâtiment/informatique
AUTRES CTES	Etude OPAH Signalétique rte du vent solaire	Accès déchetteries Prêt de BOM en cas de panne	Chargé de mission randonnée de la CC PAYS DE DOUARNENEZ mis à disposition à 20% de la CCHPB. Idem pour l'habitat	CLIC : instance de coordination portée par la CCPBS mais intervenant également

		Mise à disposition de salles de réunion par la CCHPB		sur le HPB ( convention )

## ANNEXE 2 – LES MUTUALISATIONS

	Propositions de mutualisation	Objectifs	Modalités de mise en oeuvre	Echéance
SIG : moyens humains et matériels	<p>Avec les communes</p> <p>Avec le SIOCA ?</p>	<p>Cohérence des moyens : expertise, harmonisation des pratiques, économies d'échelles</p>	<p>Convention à formaliser</p>	<p>2016</p>
Ingenierie Voirie Humains et logiciels	<p>Avec les Communes</p>	<p>Expertise et continuité du service (ATESAT)</p> <p>Harmonisation des pratiques et économies d'échelle</p>	<p>Convention à formaliser</p>	<p>2016</p>
Interventions de l'équipe voirie CCHPB sur les voies communales	<p>Avec les communes</p>	<p>Optimisation des moyens humains et matériels, expertise et économies d'échelles</p>	<p>Convention à formaliser</p>	<p>2015</p>

# ANNEXE 2 – LES MUTUALISATIONS

	Propositions de mutualisation	Objectifs	Modalités de mise en oeuvre	Echéance
Logiciel commun ressources humaines (projet CDG)	CCHPB/CIAS Communes ?	Harmonisation des outils et continuité de service (en cas d'absence)  Expertise	Projet piloté par le CDG : convention	2015 : formations service RH CC  2016 ou 2017 : utilisation du logiciel
Règlements et procédures	Règlement voirie commun CCHPB/Communes	Même référentiel et sécurisation juridique  Culture commune avant de développer les projets en commun  Gain de temps	Réflexion partagée techniciens/élus et CC/Communes	Règlement voirie : travail engagé sur 2015
Commande Publique	Conseils et assistance aux communes pour la passation et le suivi des cahiers de charges, prévention de contentieux  Groupement de commandes	Sécurisation juridique  Gain de temps pour les communes	Se fait déjà de manière informelle/Plan de charges à préciser pour apprécier les moyens nécessaires à la CC et favoriser les groupements de commande entre communes	Après adoption d'une charte et élaboration de règlements

# ANNEXE 2 – LES MUTUALISATIONS

	Propositions de mutualisation	Objectifs	Modalités de mise en oeuvre	Echéance
Ressources Humaines	Postes partagés ou prestations de services communes/Cté ou entre communes	Efficience Expertise/Compétence Economie ?	Préalable : diagnostic des emplois et compétences des collectivités du territoire	2016 ?
Matériel	Matériel entre communes ou entre communes et cté	Eviter les doublons Recherche d'économies : investissement, fonctionnement, locaux	Recensement du matériel (et petit matériel) Projet de convention précisant les conditions du prêt	2016 ? ou 2017 ?
VOIRIE	Voirie 100% Communautaire ?	Eviter les doublons Recherche d'économies : investissement, fonctionnement, locaux	Recensement préalable de la voirie : communale, chemins ruraux, domaine public/domaine privé	2016/2017 pour le diagnostic ?

# ANNEXE 3 – LES MUTUALISATIONS

<p><b>Tourisme</b></p>	<p>Renforcement des coopérations avec les autres ctés</p>	<p>Renforcer l'identité du territoire : Pays bigouden par exemple et la position stratégique du HPB au centre de l'OUESCO</p> <p>Recherche d'économies : site Internet par</p>	<p>Réflexion à partager avec les offices, acteurs du tourisme et autres ctés</p>	<p>?</p>
<p><b>DROIT DU SOL</b></p>	<p>Organisation à une échelle plus large ( SIOCA)?</p>	<p>Cohérence avec le SCoT</p> <p>A terme économies d'échelle en fonctionnement</p>	<p>Réflexion à partager avec les autres ctés et le SIOCA</p>	<p>?</p>
<p><b>Sécurisation alimentation eau potable</b></p>	<p>En lien avec le schéma départemental</p>	<p>Sécuriser l'alimentation en eau</p> <p>Eviter les doublons et mutualiser certains équipements</p>	<p>autres ctés, Syndicat Mixte de l'Aulne, Conseil Départemental</p>	<p>2015 2016</p>

<b>Environnement</b>	Renforcement des coopérations avec les autres ctés : déchets, valorisation de la randonnée, gestion des terrains du Conservatoire	Cohérence des politiques Recherche d'économies : investissement, et fonctionnement, Partage de solutions	Connaissance des services et projets des autres ctés Projet de convention précisant les conditions de la	2016 ? ou 2017 ?
<b>CULTURE</b>	Renforcement des coopérations des acteurs culturels, (notamment Dihun et Tamm Kreiz ) et associatifs	Cohérence des politiques Recherche d'économies : investissement, et fonctionnement, Partage de solutions	Discussion commission culture Rencontre des acteurs concernés Diagnostic et projet	2016 2017 ?
<b>Services à la population</b>	Impulser une démarche de territoire des services à la population et coordonner les actions	Continuité du service Cohérences avec les politiques nationales ( santé, maisons des services	Analyse des besoins sociaux (ABS) Projet de territoire	2016 lancement de la démarche